

DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le treize mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe de Ponchapt, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 mai 2016

Nombre de Conseillers :	<i>en exercice</i>	:	19
	<i>présents</i>	:	17
	<i>votants</i>	:	17

PRESENTS : MM. REIX, Mmes PENISSON, PRADELLE, LOUIS, MM. BOILEAU, ROUSSEAU, Mmes BADET, BUSO, CHAVIER, PEYRONNET, PHILIT, SILOTTO MM. BORDE, LABORDE, LA SALMONIE, LUTZ, REGNER

EXCUSÉS : MM. MAUREAU, REBEYROLLE

ABSENTS :

Monsieur Rousseau a été élu secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

13-05-2016-01 : SUBVENTIONS 2016

En préambule, Monsieur le Maire évoque la rencontre entre les responsables des associations et les élus locaux qui s'est tenue récemment salle du Bois Doré. Chacun a pu librement s'exprimer et faire part de ses attentes. Il juge le résultat positif pour maintenir le lien social. Ce fut notamment l'occasion de rappeler aux responsables d'associations que, malgré la conjoncture financière délicate au regard des baisses de dotations de l'état, le Conseil municipal est conscient du rôle des associations dans la vie locale et souhaite donc continuer à les accompagner matériellement et financièrement pour maintenir la qualité de leur implication dans les domaines sportif, culturel, festif et de loisirs, social ou humanitaire.

A l'issue de cette réunion, les associations ont récupéré le dossier à fournir pour déposer leurs demandes de subventions.

A réception de ces dossiers, la commission de la vie associative s'est réunie et a fait des propositions sur la base d'une étude approfondie de chaque demande reçue.

Puis la commission des finances s'est réunie à deux reprises afin de prendre en compte ces propositions en s'efforçant de les faire correspondre au budget global alloué sur l'exercice 2016.

M. le Maire fait part d'un courrier qu'il a reçu de M. Florent Boudié, député de Libourne qui l'informe de l'octroi de fonds, sur la réserve parlementaire, à deux associations de la commune. Il souligne la qualité de ces associations qui, par leur rayonnement extra communal, conduisent un député de Gironde à les encourager.

M. Jean REGNER présente ensuite les propositions de la commission des finances. M. le Maire précise que chacun peut s'exprimer sur ces propositions avant le vote final.

Mme Monique PHILIT exprime un sentiment de paradoxe entre le nombre d'adhérents, le projet et l'évolution des subventions qu'elle constate pour certaines associations.

La réponse collégiale est que le nombre d'adhérents et le projet ne sont pas les seuls paramètres pris en compte. L'état du budget, les frais auxquels les associations doivent faire face pour fonctionner, l'impact de l'association sur la vie locale, sont autant de critères à prendre en considération.

En ce qui concerne l'association de Soutien et d'Entraide, la baisse de dotation est principalement motivée par le capital important dont dispose cette association à l'heure actuelle.

Mme BUSO intervient car elle estime que l'aspect capitalisation, dans ce cadre social, est important afin de prendre en compte l'évolution actuelle des besoins sociaux et pour être en capacité de subvenir à de gros problèmes imprévisibles.

Mme PHILIT trouve dommage que le social soit mal mené au niveau des subventions.

M. REGNER lui fait remarquer que la baisse n'est que de un pour cent sur l'ensemble de la rubrique action sociale et humanitaire.

M. BOILEAU fait remarquer qu'il y a aussi une réserve utilisable.

Pour clore ce débat M. le Maire assure les responsables de cette association qu'en cas de coup dur et imprévisible sur le plan social, la commune saurait trouver des moyens pour soutenir les besoins qui se présenteraient alors : vote d'une subvention exceptionnelle en cours d'année avec virement de crédits budgétaires.

Ensuite M. Alain BORDE prend la parole pour évoquer les attributions de la rubrique sportive. Pour lui, il y a deux poids, deux mesures en ce qui concerne la prise en compte du Stade Foyen Rugby et du club de Canoë-Kayak. Il fait part de son désaccord sur ce qu'il estime être une injustice notamment au regard du nombre de licenciés de chaque club et minimise l'activité du club de canoë qui selon lui est « *une petite structure familiale qui organise des locations de canoë pendant l'été* ».

M. REGNER lui fait remarquer que ce qui a été attribué au Stade Foyen Rugby correspond exactement à sa demande de subvention. Quant à Mme Silotto, elle fait remarquer à son collègue qu'il a pleinement participé à la commission de la vie associative pour l'étude des dossiers et qu'il attend la réunion du conseil pour faire part de ses griefs.

M. le Maire s'insurge à son tour contre cette accusation qu'il juge déplacée à l'égard du club de Canoë qui a son siège social dans la commune et qui a été reconnu comme école Française de Canoë-Kayak par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ses résultats sportifs ont une aura internationale : de nombreux champions de France depuis plusieurs décennies, et, ces dernières années, plusieurs titres de Champions d'Europe et du Monde, ce qui représente certainement le palmarès sportif le plus élogieux du Pays Foyen. De plus la subvention proposée cette année (qui est cependant inférieure à la demande du Club) prend aussi en compte l'organisation exceptionnelle du *40^{ème} anniversaire du Marathon de la Dordogne*.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Tennis-Club Foyen	1 350,00
Club Nautique Foyen Aviron	1 550,00
G.A.L.O. Canoë-Kayak	1 500,00
Stade Foyen Rugby	1 500,00
Section Cross et Athlétisme Stade Foyen	200,00
Association sportive Lycée Elisée Reclus	270,00
Association Sportive du Collège Elie Faure	400,00
Société de Chasse de Port-Sainte-Foy	250,00

Société de Chasse de Ponchapt	250,00
Sporting Club Basket Saint-Avit-Saint-Nazaire	300,00
Hand Ball Foyen-Vélinois	1 800,00
Escrime Pays Foyen	500,00
Association Sainte-Foy Gym	225,00
Karaté Pays Foyen	130,00
Etoile Cycliste Foyenne	500,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

G.A.L.O. Canoë-Kayak	500,00
Karaté Pays Foyen	170,00

TOTAL subventions associations sportives	10725,00
TOTAL subventions exceptionnelles	670,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Ecole Interc. de Musique Atelier 104	1 900,00
Fonds Concours Atelier 104.....	3624,00
Association Mosaïques	350,00
Amis de Ste-Foy et sa région	90,00
Groupe Naturaliste de Guyenne	180,00
Association des Gabariers	500 ,00
O.M.A.C.	1 500,00
Les Batteurs Rient	1 000,00
Association Cinéma La Brèche	200,00
Pampa	250,00

TOTAL subventions associations culturelles	9594,00
TOTAL subventions exceptionnelles	0,00

ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ET LE TOURISME

Amicale Laïque	2 500,00
Amicale Laïque, classes vertes	2 500,00
Planète Country	250,00
Couleur Sevillanas	250,00
Comité des Fêtes	500,00
Animations Ponchaptaises	1 800,00
Comité de Jumelage Plobsheim/Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	1 260,00

TOTAL subventions animation et tourisme	9 060,00
---	-----------------

ASSOCIATIONS POUR L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE

Association Soutien et Entraide	500,00
Croix Rouge Française	200,00
Restos du Cœur	400,00
Terre des Enfants (gratuité du local)	500,00
Don du Sang	100,00
Age d'Or	200,00
Culture et Loisirs à l'Hôpital	50,00
Secours catholique	400,00

France Alzheimer	120,00
Entraide protestante	400,00
Graines de l'espoir.....	400,00

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Age d'Or	100,00
----------------	--------

TOTAL subventions Action sociale	3 270,00
TOTAL subventions exceptionnelles	100,00

ASSOCIATIONS DIVERSES

Association Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	320,00
Anciens combattants FNACA	50,00
Union Fédérale des Consommateurs du Vélinois	150,00
La Valise de Monsieur Livre	80,00
Association carnaval.....	50,00
Réserve	350,00
dont	
Voyages scolaires des lycées ou collèges	27 €/élève

TOTAL subventions associations diverses	1000,00
---	----------------

COTISATIONS DIVERSES

Union des Maires	550,00
Amicale des Maires du Pays Foyen	50,00
Marchés publics d'Aquitaine	200,00
SPA Bergerac (convention fourrière)	1 500,00
NAVIDOR	20,00
A.D.I.L.	300,00
Association de Sauvegarde de l'Environnement.....	480,00

TOTAL : **3 100,00**

Réserve globale : **981,00**

TOTAL SUBVENTIONS / COTISATIONS : **38 500,00**

Le Conseil municipal vote les subventions à la majorité. M. LABORDE, Mmes BUSO et PHILIT s'abstiennent. M. BORDE vote contre.

13-05-2016-02 : RETROCESSION DE LA CONCESSION TAULOU

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du courrier de Madame et Monsieur TAULOU, qui souhaitent rétrocéder à la Commune la concession acquise par eux le 21 juillet 2014 (n° 954), une case dans le colombarium du cimetière de Port- Sainte-Foy.

Cette case figure sous le n° CA-4 du colombarium, et se trouve aujourd'hui vide de sépulture.

La part communale s'élève à **128,00 €** qui sera remboursée aux intéressés, étant entendu que la part du C.C.A.S. et les droits d'enregistrement et de timbre restent acquis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les conditions de cette rétrocession.

13-05-2016-03 : FIXATION DU TARIF D'UNE SALLE

Monsieur BOILEAU explique aux membres de l'Assemblée que l'association « Couleurs Sevillanas » rencontre des difficultés, notamment en raison d'une baisse de leur effectif. Elle demande donc à pouvoir bénéficier d'une salle plus modeste (Salle Jacques Prévert actuellement) avec un tarif adapté à la baisse.

Monsieur BOILEAU propose de leur attribuer désormais la salle du bas du complexe Louis Aragon au tarif de 50 euros par bimestre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce nouveau tarif, à compter du 1^{er} septembre 2016.

13-05-2016-04 : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Madame PENISSON rappelle au Conseil municipal la délibération du 07 avril 2016 par laquelle il avait été décidé d'inscrire au PDIPR la Boucle de la Plage, chemin de promenade en secteur périurbain qui permet de découvrir le patrimoine communal et le fleurissement. Il convient de reprendre cette délibération qui ne correspond pas aux formes préconisées par le Conseil Départemental.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de la randonnée,

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur de développement touristique, le Conseil Départemental de la Dordogne a chargé le Service du Tourisme et du Développement Touristique de la gestion du Plan,

Considérant que le dit Plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

1) Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées le chemin suivant : la Boucle de la Plage, qui part de la mairie, emprunte la promenade de Larmane, passage privé sur lequel existe une servitude de passage (ancien chemin de halage), et revient à la mairie. Il sera précisé sur un panneau informatif que le chemin de halage est un chemin privé et qu'il convient d'en respecter le cadre naturel.

2) S'engage à ne pas supprimer ou aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le Conseil municipal proposera un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du parcours),

3) S'engage à conserver leur caractère public et ouvert au(x) parcours concerné(s),

4) Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement,

5) Accepte le balisage et le panneautage des itinéraires aux normes départementales tels que définis par le schéma de jalonnement.

6) La Commune en assurera la gestion et l'entretien. **Celui-ci sera effectué 4 fois par an à période régulière : mars, mai, juillet et octobre.**

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU 13 MAI :

13-05-2016-01 : SUBVENTIONS 2016

13-05-2016-02 : RETROCESSION DE LA CONCESSION TAULOU

13-05-2016-03 : FIXATION DU TARIF D'UNE SALLE

13-05-2016-04 : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que, conformément à la délibération du 7 avril 2016, il a présenté des demandes de subventions au Département dans le cadre des Contrats d'Objectif. A savoir : mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux pluviales, équipement « tout numérique » à l'école, étanchéité du groupe scolaire, étanchéité de la base de loisirs et de canoë-kayak

- M. le Maire rappelle que l'on peut aussi recevoir des aides dans le cadre de la DETR et de la réserve parlementaire du député. A ce titre, il a demandé aux adjoints de présenter, ce soir, les projets qui pourraient être conduits dans les 2 ans à venir.

- M. Rousseau fait donc le point sur tous les projets de réfection de voirie qui ont été diagnostiqués récemment ou même qui sont laissés en suspens depuis plus longtemps. Voiries à refaire, en fonction de l'état et de la priorité :

- Etude de l'avenue de Mézières
- Briat, La Rouquette
- Parking de Guyenne (borne apport verres)
- Rue Emile Penisson
- Bourg de La Rouquette
- Saint-Avit-du-Tizac
- Route du Graveron (ralentisseurs)
- Centre médico-social (parking)
- Route du Tizac
- Carrefour de l'Aérodrome
- Rue Jules Ferry
- Rue des Pêcheurs, des Peupliers,...

M. REGNER dit que la voirie est rarement subventionnée.

M. le Maire rappelle que la route des Gracies a été subventionnée par les Contrats d'Objectifs du Département.

A l'heure actuelle, la commission des finances estime qu'il semble impossible d'envisager la réfection à neuf de tous ces projets.

Mme BUSO estime que le Chemin des Bouviers en a énormément besoin.

M. ROUSSEAU explique que ces routes ont déjà été traitées en « point-à-temps ».

En attendant, M. ROUSSEAU précise qu'il va falloir utiliser 50 000 euros mis au budget pour faire l'entretien des besoins prioritaires en « point-à-temps ».

Pour répondre à la question de Mme BUSO à ce sujet concernant le Chemin des Bouviers, M. le Maire précise que le « point-à-temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule. Ce n'est en aucun cas une réfection complète de la voirie.

- M. BOILEAU prend la parole pour évoquer les objectifs d'entretien des bâtiments sur les 2 ans à venir:

- La façade du bar (peut être fait en régie)
- La toiture du Centre médico-social
- L'étanchéité de l'entrée de la salle Jacques Prévert
- Les travaux d'accessibilité (peut être fait en régie)
- La façade du Café de la Claire à Ponchapt
- Le sol de la salle de motricité à l'école maternelle (régie)
- La peinture des avant-toits et la façade de l'école élémentaire
- Portes et fenêtres de certaines classes à revoir (école).

- Mme PENISSON prend la parole sur les objectifs liés à l'environnement :

Elle souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'installer sur la commune un

composteur collectif (restaurant scolaire, collège, fondation John BOST, etc...).

D'après M. LA SALMONIE cela représente une grosse étude à réaliser. Il sensibilise aussi sur le fait que ce type d'équipement nécessite un temps de travail non négligeable de la part des Services techniques.

- Mme PENISSON évoque la possibilité de re-concourir cette année aux Villages Fleuris au niveau départemental. En effet, après un échec l'an dernier au niveau régional, elle estime qu'il est important de rester inscrit au niveau départemental pour continuer à bénéficier des conseils techniques des agents du département.

A ce sujet, M. REGNER fait état de sa déception pour la non obtention de la première fleur au niveau régional, au regard d'autres communes dont le succès ne semble pas mérité d'après lui.

Mme PENISSON estime que nous avons été mal conseillés et que ce que nous avons présenté le jour du passage des juges n'était pas suffisamment en adéquation avec le projet que nous avons présenté au préalable.

Le fait de concourir à nouveau au niveau départemental est acté par le Conseil.

- Suite à une réunion de la commission « développement économique » de la Communauté de Communes à laquelle elle a participé, Mme PENISSON fait état d'une demande du Club des Entreprises du Pays Foyen (CEPF) de mettre à disposition du personnel municipal pour contribuer à l'accrochage de supports artistiques dans la rue Victor Hugo de Sainte-Foy-la-Grande dans le cadre de l'opération « *Je relooke ma rue* » portée par cette association.

Un long débat de l'assemblée s'en suit d'où les principaux points suivants sont ressortis.

L'installation se ferait du 13 au 18 juin d'après Mme PENISSON.

MM. BOILEAU et REGNER estiment que c'est un projet d'intérêt intercommunal, le but étant de redynamiser la Bastide pour que cela profite à l'ensemble des communes environnantes.

M. le Maire juge utile d'apporter certaines précisions.

La bastide de Sainte-Foy est incluse dans la « politique de la ville » qui consiste en un ensemble de mesures de l'Etat pour revaloriser certains quartiers urbains dits « sensibles » et pour réduire les inégalités sociales entre différents territoires. Un quartier de Pineuilh jouxtant le boulevard depuis la Trapelle est aussi concerné par ce plan. Quant à la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, dont le bourg est pourtant contigu à celui de Sainte-Foy malgré la rivière, elle n'a pas été incluse dans le périmètre.

Des crédits sont alloués par l'Etat par le biais d'associations ou organismes locaux qui se sont portés volontaires pour engager des actions relatives à la revalorisation de la bastide. La Communauté de Communes apporte aussi un soutien financier. Tel est le cas du Club d'Entreprises du Pays Foyen qui porte l'action « *Je relooke ma rue* » et qui consiste à décorer la rue Victor Hugo par la suspension d'objets hétéroclites multicolores.

M. le Maire trouve le projet intéressant. Cependant concernant la mise à disposition d'agents municipaux pour participer à l'accrochage de ces objets, sur le territoire d'une commune voisine, présente au moins deux aspects délicats :

1°) Qui est responsable en cas d'accident corporel pour un agent communal ? Les conséquences peuvent être graves sur le plan humain et financier.

2°) Dans le contexte particulier (baisse des dotations de l'Etat, arrêt pour raisons de sécurité justifiées de certains travaux de voirie jusque là réalisés par les services techniques et maintenant confiés à une entreprise), il estime que cela risque d'être mal compris par la population.

Après cet exposé, M. BOILEAU revient sur son premier avis. M. REGNER dit que c'est au Maire à prendre sa décision. Les avis du Conseil municipal étant dans l'ensemble mitigés, M le Maire précise qu'il prendra une décision définitive en accord avec les 3 adjoints en charge des plannings des agents des services techniques municipaux.

- M. le Maire fait part de certaines observations qu'il a reçues de concitoyens qui se plaignent que le fauchage des bas côtés de la voirie communale n'est pas correctement

planifié. Mme PENISSON, MM. LUTZ et ROUSSEAU rappellent qu'une information a déjà été faite sur l'entretien raisonné des bordures de voiries. Il serait peut être bon d'en communiquer à nouveau les modalités et l'intérêt à la population.

- Mme BADET signale que le commerçant ambulant (pizza, hamburger,...) est de retour (après son accident) sur la place Elie Philit. Il fait part d'une fréquentation très satisfaisante. M. REGNER regrette qu'en tant qu'ambulant et non habitant de la commune il ne contribue pas fiscalement au fonctionnement communal. Mme BADET rappelle qu'il paye tout de même une redevance pour son emplacement.

- M. LA SALMONIE explique que l'on peut désormais acheter (bon de commande) à l'USTOM des sacs rouges prépayés (rouleau de 25) qui peuvent être déposés à côté du conteneur pour être normalement relevés. Cela permet de faire face à un surcroît ponctuel d'ordures ménagères sans pour autant déclencher la comptabilité d'une relevée supplémentaire.

- M. REGNER fait part de sa déception sur le peu d'enfants qui ont participé aux cérémonies du 8 mai dernier. A ce sujet M. BOILEAU dit qu'il serait bien de remettre en place le Conseil municipal d'enfants. M. Laborde estime qu'il est de plus en plus difficile de les motiver à s'investir. Mme BUSO explique aussi que les enfants ne peuvent venir sans l'autorisation des parents. Il y a peut-être aussi à faire un travail de ce côté-là.

- Mme PENISSON évoque la mise en place de la boucle touristique de la plage. Elle rappelle qu'une partie du chemin emprunté, malgré une servitude légale de marche pied, se fait sur terrain privé. A cet égard elle informe l'assemblée du souhait d'une de ces propriétaires qu'il y ait une information explicite à ce sujet à proximité du parcours. La propriétaire craignant que la fréquentation accrue de ce chemin ait pour incidence des dégradations de ses terrains environnants. L'assemblée estime que ce type d'avis ou d'information semble tout à fait réalisable.

Monsieur le Maire clos la séance.

Questions du Public :

- M. Cyril CHAVANT regrette qu'il n'y ait pas de bac de tri sélectif attribué à la salle municipale de Ponchapt. M. LA SALMONIE le remercie pour ce signalement et déclare qu'il sera remédié rapidement à ce manque.